



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 21 février 2013

Gestion de la pêche aux embouchures

La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) a été créée par arrêté préfectoral du 12 septembre 2012. Elle est notamment chargée, sous l'autorité du Préfet, de la préservation de l'eau, de la biodiversité, des espèces et des habitats naturels ainsi que du maintien et du rétablissement des corridors écologiques.

Elle regroupe les services déconcentrés de l'Etat et établissements publics sous tutelle de l'État ainsi que certaines autres structures.

Elle s'est réunie en Comité Permanent ce jeudi 21 février 2013 avec un point important dans son ordre du jour : une réflexion sur la gestion des embouchures, réflexion menée sous l'égide de Mme la Sous Préfète de Saint-Benoît, en charge de ce dossier.

Cette réflexion a permis de dégager un plan d'actions visant à concilier d'une part des pratiques traditionnelles de pêche et d'autre part le respect de la réglementation dans différents domaines tels que la protection de la ressource, la santé publique, le droit du travail, la fiscalité...

Ce plan d'actions sera, dans un premier temps, décliné sur 2 sites « pilotes » : la rivière du Mat et la rivière Saint-Denis. Il commencera par un inventaire des réglementations respectées et de celles qui ne le sont pas et sera suivi d'une analyse des actions à conduire, réalisée en concertation avec les fédérations concernées, les associations de pêcheurs et les collectivités. L'objectif de cette démarche est d'accompagner les pêcheurs afin que tous adoptent des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement.

Ce plan d'actions vise notamment à préserver une espèce emblématique puisque l'une des 2 espèces de cabot bouche ronde (l'adulte du bichique) présente aux embouchures est endémique des Mascareignes.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr